Prévention de la maltraitance et de la négligence à l'égard des enfants

Aux États-Unis, tous les jeunes, quel que soit leur statut d'immigration, sont protégés par la loi. Ces lois visent à protéger les enfants de l'exploitation, des préjudices et du danger.

La maltraitance d'enfant est un acte ou une absence d'acte de la part d'un parent ou d'une personne s'occupant d'un enfant, qui entraîne un préjudice physique ou psychologique pour l'enfant et lui fait courir un risque grave. Il existe quatre types de maltraitance :

- **la violence physique :** recours à la violence physique pour discipliner un enfant, entraînant souvent des blessures physiques.
- **la violence verbale :** menaces, insultes ou mépris à l'égard d'un enfant.
- **la violence psychologique :** refus d'apporter un soutien émotionnel, de l'amour ou des soins à un enfant.
- **la violence sexuelle :** harcèlement, attouchements, viols ou exploitation sexuelle d'un enfant.

La négligence est le fait de ne pas répondre aux besoins physiques (vêtements, nourriture ou abri), émotionnels, éducatifs ou médicaux d'un enfant.

Si vous êtes parent ou tuteur d'un enfant, voici quelques conseils pour prévenir la maltraitance d'enfant :

- Apprenez à connaître les comportements appropriés des enfants en fonction de leur âge.
- Adoptez des habitudes saines pour les enfants dont vous avez la charge. Priver des enfants de nourriture, d'une bonne nuit de repos ou de soins médicaux est une négligence.
- Développez des compétences parentales et des techniques de discipline appropriées.
- Prenez soin de vous : trouvez quelqu'un à qui parler, faites une pause ou contactez un service d'assistance téléphonique aux parents.

Certaines personnes sont légalement tenues, de par leur profession, de signaler aux autorités compétentes tout soupçon de maltraitance ou de négligence à l'égard d'un enfant. Il s'agit notamment des travailleurs sociaux, des enseignants, des éducateurs, des conseillers et des thérapeutes, ainsi que des professionnels de la santé.

Pour les enfants et les adolescents : Si vous êtes victime d'abus, de maltraitance ou de négligence, vous pouvez demander de l'aide à votre école, dans les commissariats de police, les casernes de pompiers, les cliniques, ou vous adresser à un adulte de confiance. Vous pouvez également appeler la ligne d'assistance téléphonique contre la maltraitance d'enfant (1-800-422-4453) pour obtenir de l'aide.

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, visitez notre Centre de ressources pour enfants non accompagnés : ucresourcecenter.org.